

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale

Sud Luberon

Séance du 4 novembre 2021

Date de convocation : 25 octobre 2021
Date d'affichage : 25 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le quatre novembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEZEL, Marc DUVAL, Philippe EGG, Alain GOURLAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Michel SIMOS et Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Eve MAUREL, Mylène GARCIN à Catherine SERRA, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Romain BRETTE à Jean-Luc BOREL, Rose-Marie DUMONTIER à Pierre AUBOIS, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Josiane GIRAUDON à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Anne-Marie DAUPHIN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Nicolas SALERNO

Madame Catherine SERRA est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-101
Budget Général 2021 - Décision modificative n°2

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-034-1 du 8 avril 2021 d'adoption du budget primitif 2021 pour le budget général de COTELUB,

Vu la délibération n°2021-043 du 27 mai 2021 Adoptant la décision modificative n°1 du budget,

Considérant que le budget 2021 doit faire l'objet d'ajustements, comme détaillé en annexe, et notamment :

Considérant, pour les dépenses et les recettes relevant de la compétence Gemapi :

L'aide FRAT inondations de la Région, consécutive aux intempéries survenues le 1er décembre 2020, ayant été attribuée pour un montant inférieur au montant attendu compte-tenu des dépenses engagées, il convient de revoir à la baisse de 49 096 € l'inscription de cette recette,

Le FCVTA versé suite aux travaux consécutifs aux inondations doit être ajusté à la hausse de 12 881 €.

Considérant, pour les dépenses et les recettes relevant de la compétence Propreté et valorisation :

Pour les dépenses de fonctionnement :

Le besoin d'ajuster à la hausse le budget de carburants des véhicules de collecte et de la déchetterie, dû à l'augmentation du coût du carburant, et à la tournée de collecte des cartons, pour un montant de 14 900 €

Le besoin d'ajuster de 5 000 € à la hausse le budget des prestations de la déchetterie

Il convient de reprendre à la baisse le budget alloué à la mise en œuvre des bio-déchets afin de le mettre en correspondance avec l'échéancier du projet, les dépenses étant à reprogrammer en 2022,

Le besoin d'ajuster à la hausse le budget alloué aux vêtements de travail,
Le budget ménage du pôle, suite aux mesures Covid notamment, est à abonder de 7 600 €
N'ayant pas été suffisamment prévu lors du budget primitif, il convient d'ajuster le budget alloué aux remplacements par intérimaires, pour un montant de 55 500 € pour les services de la collecte et de la déchetterie.

Pour les dépenses d'investissement :

Il est prévu au pôle environnement l'équipement de vestiaires et de rangement pour un budget de 3 300 €

Pour les recettes de fonctionnement :

La réévaluation à la hausse des recettes de la déchetterie et des points d'apports volontaires, pour un total de 45 000 €

La régularisation du rattachement à l'exercice des factures 2020, les factures étant parvenues pour un montant inférieur au montant rattaché, notamment dans le cas du remboursement de l'utilisation de la déchetterie de Vaugines à LMV, soit une régularisation de 33 459 €,

Comme pour les dépenses de fonctionnement, l'échéancier du projet des bio-déchets nécessite de reprendre les recettes inscrites cette année, et de les prévoir ultérieurement,

L'inscription de recettes liées au remboursement sur rémunérations du personnel, à hauteur de 4 083 €

Pour les recettes d'investissement, l'ajustement à la hausse du FCTVA inscrit pour cette compétence, soit + 2 256 €

Considérant, pour les dépenses et les recettes relevant des autres compétences exercées par Cotelub :

Pour les dépenses de fonctionnement, il est à noter :

Le besoin d'ajuster à la hausse de budget d'eau et d'électricité des gymnases, pour un total de 11 200 €, et de prévoir un budget pour le nouveau compteur d'électricité de l'étang de la Bonde,

La révision à la baisse des dépenses de fluides de la maison de la petite-enfance de Cadenet, à présent prises en charge par la SPL Durance Pays d'Aigues,

L'augmentation à hauteur de 13 200 € du budget ménage des gymnases, notamment dû à l'ouverture le samedi,

L'augmentation de la prestation de maintenance informatique à budgétiser pour 6800 €,

L'étude naturaliste de la zone de Cadenet réalisée par MTDA à hauteur 10 600 € à inscrire en fonctionnement,

La prestation de livraison « Click and Collect » à inscrire budgétairement à hauteur de 15 000 €

Les crédits du marché d'entretien des espaces verts de la Bonde à annuler pour 2021, le marché débutant en 2022,

Le débroussaillage de nouvelles parcelles à l'étang de la Bonde à prévoir, à hauteur de 2 300 €,

La mise en place d'algeco au siège de la communauté à budgétiser pour un montant de 45 000 €,

La somme de 23 500 € relative au projet de redynamisation des centres bourgs pour 15 communes,

La régularisation de l'assurance Cigac à hauteur de 14 600 € au 6455, liée à l'augmentation du taux d'assurance et de la masse salariale,

De supprimer du budget l'inscription des subventions prévues pour les crèches de La Tour d'Aigues, Cucuron et La Bastide des Jourdans, pour un total de – 213 000 €. Du fait de leur entrée dans la SPL, ces subventions ne seront pas versées en 2021.

Pour les recettes de fonctionnement :

La régularisation des rattachements à l'exercice, certaines factures n'étant pas parvenues, ou pour un montant inférieur, à hauteur de 57 359 €,

L'inscription d'un rôle supplémentaire reçu à hauteur de 66 797 €,

Pour les dépenses d'investissement, l'inscription des crédits nécessaires à :

L'étude de l'extension du siège de la communauté, soit 50 000 €,

La réalisation d'une étude de fréquentation avant investissements futurs à l'étang de la Bonde, à hauteur de 31 000 €,

L'ajustement de l'article comptable pour l'inscription des frais de réalisation du SCOT,

Au fonds de concours « Commerce de proximité », à hauteur de 75 000 €,

Un complément budgétaire pour l'acquisition d'équipement informatique et de vidéo-projecteurs à hauteur de 20 000 €,

La réalisation d'une maquette de l'étang de la Bonde : 19 200 €, ainsi que l'acquisition de poubelles : 3 500 €,

La mise en place d'une pompe à chaleur dans le bâtiment du transfo : 20 000 €,

Les travaux d'aménagement du pôle multimodal de Cadenet à hauteur de 48 000 €,

Pour les recettes d'investissement :

L'inscription d'une subvention de la CDC à hauteur de 17 580 € relative au projet Click & Cotelub,

L'inscription d'un complément de subvention à hauteur de 29 214 € relative au marché d'aménagement de l'étang de la Bonde, calculée suite à l'attribution du marché,

L'inscription de 8 105 € relatifs au remboursement par Initiative Sud Luberon du prêt Covid resistance non-utilisé par les entreprises,

La suppression des subventions relatives à la réalisation du SCOT qui ne seront pas attribuées cette année,

L'équilibre de la décision modificative se fait :

Pour la section de fonctionnement, sur le chapitre 022 – dépenses imprévues

Pour la section d'investissement, sur le chapitre 23 – Travaux en cours

Après avoir rappelé que le budget primitif est un acte de prévision, voté au niveau du chapitre globalisé en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement,

Monsieur le Président donne lecture de la décision modificative telle que jointe en annexe,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire,

- D'approuver la décision modificative n°2021-02 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- De dire que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°2, s'établit ainsi :

| Pour le budget Général : | BP 2021 | DM N°1 | DM N°2 | BP + DMS |
|---------------------------------|-----------------|-------------|--------------|-----------------|
| Dép. de fonctionnement | 17 042 095,62 € | 97 766,00 € | 129 134,70 € | 17 268 996,32 € |
| Rec. de fonctionnement | 17 042 095,62 € | 97 766,00 € | 129 134,70 € | 17 268 996,32 € |
| Dép. d'investissement | 7 796 745,67 € | 99 061,00 € | -56 663,00 € | 7 839 143,67 € |
| Rec. d'investissement | 7 796 745,67 € | 99 061,00 € | -56 663,00 € | 7 839 143,67 € |

| Dont, pour le budget PTVA (Propreté et Valorisation) : | BP 2021 | DM N°1 | DM N°2 | BP + DMS |
|---|----------------|-------------|-------------|----------------|
| Dép. de fonctionnement | 4 969 654,96 € | 50 118,00 € | 44 970,90 € | 5 064 743,86 € |
| Rec. de fonctionnement | 4 969 654,96 € | 50 118,00 € | 44 970,90 € | 5 064 743,86 € |
| Dép. d'investissement | 1 655 689,98 € | 1 728,00 € | 23 673,00 € | 1 681 090,98 € |
| Rec. d'investissement | 1 655 689,98 € | 1 728,00 € | 23 673,00 € | 1 681 090,98 € |

| Et pour le budget GEMAPI | BP 2021 | DM N°1 | DM N°2 | BP + DMS |
|---------------------------------|--------------|--------|--------------|--------------|
| Dép. de fonctionnement | 903 584,45 € | 0,00 € | -36 215,00 € | 867 369,45 € |
| Rec. de fonctionnement | 903 584,45 € | 0,00 € | -36 215,00 € | 867 369,45 € |
| Dép. d'investissement | 952 620,48 € | 0,00 € | -39 215,00 € | 913 405,48 € |
| Rec. d'investissement | 952 620,48 € | 0,00 € | -39 215,00 € | 913 405,48 € |

- De l'autoriser à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°2021-02 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- **De dire** que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°2, s'établit ainsi :

| Pour le budget Général : | BP 2021 | DM N°1 | DM N°2 | BP + DMS |
|---------------------------------|-----------------|-------------|--------------|-----------------|
| Dép. de fonctionnement | 17 042 095,62 € | 97 766,00 € | 129 134,70 € | 17 268 996,32 € |
| Rec. de fonctionnement | 17 042 095,62 € | 97 766,00 € | 129 134,70 € | 17 268 996,32 € |
| Dép. d'investissement | 7 796 745,67 € | 99 061,00 € | -56 663,00 € | 7 839 143,67 € |
| Rec. d'investissement | 7 796 745,67 € | 99 061,00 € | -56 663,00 € | 7 839 143,67 € |

| Dont, pour le budget PTVA (Propreté et Valorisation) : | BP 2021 | DM N°1 | DM N°2 | BP + DMS |
|---|----------------|-------------|-------------|----------------|
| Dép. de fonctionnement | 4 969 654,96 € | 50 118,00 € | 44 970,90 € | 5 064 743,86 € |
| Rec. de fonctionnement | 4 969 654,96 € | 50 118,00 € | 44 970,90 € | 5 064 743,86 € |
| Dép. d'investissement | 1 655 689,98 € | 1 728,00 € | 23 673,00 € | 1 681 090,98 € |
| Rec. d'investissement | 1 655 689,98 € | 1 728,00 € | 23 673,00 € | 1 681 090,98 € |

| Et pour le budget GEMAPI | BP 2021 | DM N°1 | DM N°2 | BP + DMS |
|---------------------------------|--------------|--------|--------------|--------------|
| Dép. de fonctionnement | 903 584,45 € | 0,00 € | -36 215,00 € | 867 369,45 € |
| Rec. de fonctionnement | 903 584,45 € | 0,00 € | -36 215,00 € | 867 369,45 € |
| Dép. d'investissement | 952 620,48 € | 0,00 € | -39 215,00 € | 913 405,48 € |
| Rec. d'investissement | 952 620,48 € | 0,00 € | -39 215,00 € | 913 405,48 € |

- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

